

**PROPOSITION DE MAEt (Mesure Agro-Environnementale territorialisée)**

<b>Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi</b>			
<b>Louhossoa, Bidarray, Itxassou, Espelette, Ainhoa et Souraide</b>			
<b>Type de milieux</b>	<b>Actions financées</b>	<b>Interventions</b>	<b>Montant €/ha/an*</b>
Lande et pelouse en bon état de conservation	- Gestion pastorale	-Pâturage annuel	Entre 110 et 141
Lande et pelouse enfougérées	- Fauche précoce de la fougère	- Au moins une fois par an et avant mi-juillet	Entre 128 et 159
	- Fauche précoce de la fougère - Gestion pastorale	-Au moins une fois par an et avant mi-juillet -Pâturage annuel	Entre 198 et 229
Lande et pelouse sous ajoncs	- Broyage des ajoncs - Gestion pastorale	- 2 broyages dans les 5 ans -Pâturage annuel	254
Surface en herbe	- Améliorer la gestion de la fertilisation	-Limitation de la fertilisation azotée totale à 90 UN/ha/an	150
	- Absence totale de fertilisation	- Fertilisation minérale et organique interdite (hors déjection des bêtes au pâturage)	228
Prairie remarquable	- Retard de fauche et de pâturage	- Retard de 40 j par rapport aux dates habituelles	293

\* montants pouvant varier selon les communes.